

MOTION 1 - Engagement de RNF pour l'adaptation des réserves naturelles et l'accompagnement des autres espaces naturels protégés, au changement climatique

RNF, en tant que pilote du projet Life Natur'Adapt, initié en 2017 et mis en œuvre sur la période 2018 à 2023, réaffirme aux côtés des 9 autres partenaires du projet « l'indispensable adaptation » et l'urgence d'intégrer les enjeux du changement climatique dans la gestion des espaces naturels protégés.

Elle dédie son 41^{ème} congrès des Réserves naturelles de France au changement climatique pour clôturer le projet Life Natur'Adapt et livrer ses résultats. « Le climat change, la nature change et nous ? » Dans la continuité, le forum des gestionnaires d'aires protégées sur l'adaptation au changement climatique, piloté par l'OFB et coorganisé avec RNF, a vocation à porter ce sujet auprès de tous les gestionnaires d'aires protégées, quel que soit leur statut et ambitionne d'aller plus loin en proposant des ateliers pratiques.

Cette motion pose les conditions stratégiques, techniques et financières afin d'être en mesure :

- De poursuivre l'accompagnement initié lors du LIFE Natur'Adapt sur la question de l'adaptation des réserves naturelles au changement climatique auprès des gestionnaires ;
- De poursuivre la co-construction en inter-réseaux des outils et méthodes qui permettront, à différentes échelles à l'ensemble des espaces naturels protégés, de métropole et d'outre-mer d'appréhender cette adaptation (technique et humaine) ;
- D'être force de proposition auprès des décideurs publics leur rappelant l'urgence d'agir et d'accompagner les territoires ; de faire converger les politiques Climat – Biodiversité et de les intégrer dans les politiques publiques et sectorielles à l'échelle nationale et territoriale.

CONSIDERANT

- Le projet associatif de RNF (2018-2030) et notamment ses 3 objectifs : sensibiliser 100 % des gestionnaires de réserves naturelles à la nécessaire adaptation de leur gestion, animer une communauté d'experts et proposer une boîte à outils opérationnels incluant une dimension formation ; l'objectif du Life Natur'Adapt visant d'ici 2030 : l'intégration du changement climatique dans les pratiques de gestion de 80 % des gestionnaires de réserves naturelles et un engagement dans cette voie des autres principaux espaces naturels protégés ;
- L'expertise de RNF sur la question de l'adaptation des réserves naturelles et plus largement des espaces naturels protégés au changement climatique au regard des enseignements acquis via le pilotage du LIFE Natur'Adapt ;
- L'engagement des réseaux d'aires protégées françaises pour l'adaptation au changement climatique dans les aires protégées et leur périphérie en date du 11 mai 2023 ;
- L'engagement d'Europarc pour l'adaptation au changement climatique dans et autour des aires protégées « Together for Climate Nature and People » signé par RNF ;
- Les objectifs fixés par la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) 2030 et ceux de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2030 ; la place de RNF dans la mise en œuvre de ces stratégies-cadres ;

RAPPELANT ET CONSTATANT

- Que les aires protégées contribuent à l'atténuation du changement climatique et que la nature y est plus résiliente qu'ailleurs ;
- Que le patrimoine naturel des réserves naturelles subit déjà les effets négatifs du changement climatique mettant en péril la biodiversité et la géodiversité malgré la gestion mise en place ;
 - Exemple : l'étude alarmante publiée par la LPO fin avril 2023 : « Conséquence de la sécheresse 2022 sur la biodiversité des espaces naturels en zones humides gérées par la LPO France ».
- L'importance d'avoir aujourd'hui une approche fonctionnelle de la protection de la Nature (continuités écologiques) – via un réseau d'espaces naturels protégés connectés qui rendront les territoires plus résilients au changement climatique à différentes échelles ;
- Que de nombreux gestionnaires de réserves naturelles, conscients de ces enjeux affirment leur volonté d'intégrer ce phénomène dans leurs pratiques et sont demandeurs de soutien et de moyens pour le faire ;
- Qu'un fort sentiment de colère, de désarroi voire d'éco-anxiété est naissant chez les gestionnaires et questionne l'avenir même de leurs métiers.

AFFIRMANT QUE

- Les réserves naturelles sont des pièces maîtresses de la résilience des territoires : des écosystèmes en bonne santé, fonctionnels et connectés, à travers le réseau d'aires protégées françaises, sont des solutions d'adaptation fondées sur la nature pour les territoires ;
- Les gestionnaires de réserves naturelles sont légitimes et compétents pour adapter les stratégies de protection et contribuer aux démarches d'adaptation des territoires à ces changements globaux. Leur approche socio-environnementale favorise la mise en œuvre durable de solutions d'adaptation ;
- Les réserves naturelles sont porteuses de solutions pour les territoires en tant que sentinelles permettant d'observer les effets du changement climatique, et comme lieux d'expérimentation et d'innovation ;
- RNF porte une responsabilité sur cette thématique au regard de la communauté (plus de 1200 membres) créée dans le cadre du LIFE Natur'Adapt et de l'enjeu de faire vivre dans la durée les démarches d'adaptation que le projet a permis d'initier.

RNF S'ENGAGE A

- Au sein du réseau réserves naturelles :
 - Continuer à promouvoir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique auprès de ses membres via la création d'un groupe « CLIMAT » permettant d'avoir une approche transversale, en lien avec les autres outils d'animation de RNF et la stratégie scientifique en cours d'élaboration ;
 - Aider à l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les plans de gestion par une adaptation de sa méthodologie d'élaboration ;
 - Prendre en considération le sentiment d'éco-anxiété naissant et la mutation inévitable des métiers des gestionnaires via un accompagnement spécifique de RNF à imaginer ;
 - Renforcer l'accompagnement des gestionnaires sur les enjeux de dialogue territorial et de concertation locale indispensables pour appréhender localement les sujets du changement climatique ;
 - Être exemplaire en matière d'éco responsabilité pour limiter les effets du changement climatique et aider les gestionnaires à réduire leur empreinte carbone.
- Avec les partenaires :
 - Poursuivre sa contribution aux réflexions en cours sur l'intégration du changement climatique dans le CT88 en lien avec le collectif plan de gestion, animé par l'OFB ;
 - Poursuivre son engagement partenarial sur cette thématique et travailler en inter-réseaux à l'échelle française et européenne notamment via le Life Biodiv'France avec une ouverture aux aires protégées ultramarines ;
 - Porter cette expertise acquise dans des projets de coopération internationale pour contribuer également à la mise en œuvre du nouveau cadre mondial et notamment de l'objectif 30 X 30¹

RNF DEMANDE

- Des moyens pour :
 - l'acquisition des connaissances et le soutien à la recherche autour de l'adaptation des espaces naturels protégés au changement climatique ;
 - les gestionnaires afin de les aider à intégrer le changement climatique dans leurs pratiques et les faire monter en compétences (déploiement de la méthodologie du LIFE Natur'Adapt en région via les Plan d'Actions Territoriaux de la SNAP par exemple) ;
 - développer la formation et l'accompagnement des gestionnaires sur cette thématique, avec le maintien dans la durée de cette compétence en interne ;
- La création de réserves naturelles, de périmètres de protection et de zones de protection forte, connectés, pour maintenir des cœurs de biodiversité et permettre la migration des espèces et leur relocalisation dans une approche fonctionnelle permettant de rendre les territoires plus résilients au changement climatique ;
- Aux décideurs publics et privés de faire converger la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) et leurs déclinaisons territoriales et sectorielles ; plus largement d'intégrer systématiquement les enjeux du changement climatique et de la protection de la nature dans les politiques publiques sectorielles, à toutes les échelles. Au-delà des seules aires protégées, c'est en effet de la qualité de la matrice de biodiversité du territoire et de ses usages que se jouera l'adaptation au changement climatique.

¹ : Objectif 30 X 30 – COP 15 sur la Biodiversité / Cadre stratégique mondial pour la Biodiversité (2020-2030). Objectif international visant à protéger 30% des terres et 30% des océans d'ici 2030.

La motion est adoptée à la majorité des voix.